

Effectif légal du conseil municipal
11

Nombre de conseillers en exercice
11

Convocation : 21 octobre 2021

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 28 du mois d'octobre à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON

Convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAJARRIGE Julie, LAURENT Eléna, MARTINA Christiane, REMEZY Lucie,

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël, SUZZI Pierre

Absente excusée : Madame TRICOIRE Agathe (pouvoir donné à Mme MARTINA Christiane)

Conformément au code général des collectivités territoriales, Mme LAURENT Eléna est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Avant la réunion, le conseil municipal accueille des représentants de la CCPC :

- Mr Fabien Cruvellier, président de la CCPC
- Mr Jacques Dautherville, vice-président du GEMAPI-SPANC
- Mr Mathieu Fouant, responsable du service SPANC
- Mr Didier Souchon, directeur général des services de la CCPC

Après présentation, ces messieurs nous ont expliqué le rapport du SPANC 2020 et nous ont parlé des non-conformités avec risque de pollution, qui sont au nombre de quatre sur notre commune. Départ de ceux-ci à 18h55.

Début de séance du conseil municipal à 19h 00

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétant dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'état.

Approbation du compte rendu de la séance du 30 septembre 2021 :
Contre : 2 (Mme LAJARRIGE Julie et Mr RIGAL Noël)
Abstention : (Mr PERRIRAZ Michel)

DELIBERATIONS N°35-2021
FIXATION DU TAUX DE MAJORATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT
POUR LES USAGERS NON RACCORDES

La majoration de la redevance d'assainissement collectif, vise à pénaliser financièrement les propriétaires, n'ayant pas satisfait aux obligations qui leur incombent de raccorder leurs installations au réseau public de collecte des eaux usées (absence de raccordement). La proposition faite par Mr La maire est de 50% du montant du raccordement.

Contre : 3 (Mme LAJARRIGE Julie, Mrs PERRIRAZ Michel et RIGAL Noël)

Pour : 8

QUESTIONS DIVERSES

- 1) **D35** : Modification des chicanes qui n'étaient pas bien positionnées et non conformes. A la demande du département, changement des sens des priorités aux véhicules descendants. Ces travaux ont été réalisés à la charge des entreprises.
- 2) **Distributeur de pain** : l'installation devrait de faire vers la mi-novembre. Des travaux d'électricité sont à envisager. Devis de l'Ets Sunclimat Santé : 2270 H.T
- 3) **Entretiens des climatiseurs du foyer et de la mairie** : travaux réalisés par l'Ets Sunclimat santé pour un montant de 220€ H.T pour le foyer et 140€H.T pour la mairie.
- 4) **Cérémonie du 11 novembre** : Elle aura lieu à 11h00 devant la mairie où une gerbe sera déposée sous la plaque commémorative. Mr le maire demande aux conseillers municipaux de venir nombreux. A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera offert aux personnes présentes.
- 5) **Compostage communal** : 3 composteurs ont été installés sur la place du cimetière. Les personnes intéressées sont invitées à déposer leurs déchets.
- 6) **Commissions** : Mr le maire demande aux titulaires ou aux suppléants du conseil municipal, de donner les comptes-rendus des commissions auxquels ils ont participé et se rendre aux convocations le plus souvent possible.
- 7) **Eclairage public** : Un projet de 61 lampadaires avec les anciennes ampoules seront à remplacer par des LEDS. Un devis a été présenté par le SMEG pour un montant de 1256€ par lampadaire (une subvention sera attribuée à hauteur de 30%). Le contrat actuel de l'entretien et vérification des ampoules, est de 30€ par lampe/an. Nous avons une proposition du SMEG dont le devis est de 18€ par lampe et par an. Avant toute décision, une étude sera faite.
- 8) **Préparation de Noël** : Un marché de Noël est prévu le 12 décembre de 10h00 à 16h00. Ce même jour, il y aura la distribution des cadeaux de Noël aux enfants de la naissance à 11 ans. Décoration de quelques lampadaires et de 2 sapins prévue le 29 novembre.
- 9) **Site internet** : Mr PERRIRAZ Michel demande à ce que les convocations des réunions de conseil avec l'ordre du jour, figurent sur le site internet.
- 10) **Logo municipal** : Mr le maire remercie Mme BASCOP Magali pour la réalisation du nouveau logo municipal de Saint Jean de Crieulon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.